



**MÉTROPOLE**  
**AIX-MARSEILLE-PROVENCE**

**CONSEIL PORTUAIRE**  
**TOUS PORTS**

\*\*\*

**PROCÈS-VERBAL DE LA**  
**SÉANCE DU 5 DECEMBRE 2022**

**La séance est ouverte à 14 h 15 sous la présidence de  
Monsieur Didier REAULT représentant de Madame la Présidente  
de la Métropole Aix-Marseille-Provence**

**Étaient présents à la tribune :**

Didier RÉAULT, Président des Conseils portuaires

Philippe LEFORT, Directeur de l'Environnement et des Ports de Plaisance de la Métropole Aix-Marseille-Provence

Isabelle DEMARLE, Cheffe de Service Gestion des contrats, Direction de l'Environnement et des Ports de Plaisance de la Métropole Aix-Marseille-Provence

Audrey BENEDETTI, Chargée de mission, Direction de l'Environnement et des Ports de Plaisance Métropole Aix-Marseille-Provence

Laurent BOURLET, Chef de projet EGIS

**Étaient présents dans la salle**

Port de La Ciotat

Babette BELDA, suppléante

Gérard COLLET, titulaire

Jean-Louis TORRESANI, titulaire

Jean-Marc DEBEAURAIN, suppléant

Christophe BERENGUIER, titulaire

Philippe PEYRUSSE, titulaire

François LAURENT, titulaire

Jean-Michel DUCHON DORIS, suppléant

Julien TAVERNIER, suppléant

Olivier CEBE, titulaire

Richard MOLINES, titulaire

Port de Sausset-les-Pins

Patrick QUIRICONI, titulaire

Sébastien SINEYA, suppléant

Marcel DE JUNNEMANN, titulaire

Franck BALLANGER, suppléant

Mickaël KUSZUS, suppléant

Thierry PERA, titulaire

Anis HAIDER, titulaire

Maxime MARCHAND, suppléant

Vieux-Port

Roland VITESTELLE, suppléant

Antoine CABASSU, titulaire

Gilles CHAVANNE, suppléant

David BINISTI, titulaire

Christian CERESO, titulaire

Pascal PASSARO, titulaire

Jean-Pierre BERTRAND, suppléant

Gérard AUDIBERT, suppléant

Stéphane KAZARIAN, suppléant

Mathieu MORIN, titulaire

Julien TAVERNIER, suppléant

Sophie CAMARD, titulaire

Didier EL RHARBAYE, suppléant

Port de Carry-le-Rouet

Henri SALATI, titulaire

Bernard LUBIN, titulaire

Max TURINA, titulaire

Claude FRANCHINI, suppléant

Patrick MICHEL, titulaire

Serge PIRO, titulaire

Olivier CEBE, titulaire

Denis GALLICE, titulaire

Éric LE DISSES, titulaire

Valérie GUARINO, suppléante

Port de La Pointe-Rouge

Pierre-André D'AMICO, titulaire

Stéphane GALLO, suppléant

Christian RAFFY, titulaire

Jean-Michel GIACCONE, suppléant

Michel SEMERIVA, titulaire

Yves GALLY, suppléant

Karine BARTOLO, suppléante

Jean-Claude DUSSEY, suppléant

Albert GAGLIARDONNE, titulaire

Julien TAVERNIER, suppléant

Bernard DI NACERA, suppléant

Guy PUGLIESE, suppléant

Sophie ROQUES, titulaire

Port du Frioul

Thierry TORRES, titulaire

Thibault BLAN, suppléant

Philippe MILLE, titulaire

Michel SAVALLI, titulaire

Jean-Pierre DIRIG, titulaire

Jean-Pierre BRIOULE, suppléant

Julien TAVERNIER, suppléant

Sophie CAMARD, titulaire

Petits ports de Marseille

Roland VIVESTELLE, suppléant  
Georges NOBLE, titulaire  
Charles CIEUSSA, titulaire  
Pascal FERAUD, titulaire  
Robert GARNIER, suppléant  
Jean-Marc CRACOLICI, titulaire  
Julien TAVERNIER, suppléant  
François SCORSONELLI, suppléant  
Hervé MENCHON, titulaire

Petits ports de la Côte Bleue

Henri SALATI, titulaire  
Patrick QUIRICONI, suppléant  
Frédéric DURAND, titulaire  
Daniel CHENAL, titulaire  
Alain BOUQUET, titulaire  
Christian SALVI, suppléant  
Joseph AZZARO, suppléant  
Benjamin CADVILL, titulaire  
Éric ALVAREZ MONGE, titulaire  
Roger COTI, titulaire  
Jean-Christophe TRAPY, titulaire

*La séance est ouverte à 14h15.*

**Didier REAULT** : ouvre la séance, il remercie les participants pour leur présence et souhaite un accueil chaleureux aux nouveaux Conseillers portuaires, élus au mois de novembre 2022.

Il n'y a pas de vote concernant les procès-verbaux des précédents Conseils portuaires du fait de la suppression des Conseils du territoire ainsi que du total renouvellement des conseillers portuaires. Il s'agit d'un Conseil portuaire tout port, il y aura donc un avis à donner sur les PV lors des prochains Conseils, qui se feront par port. Un effort particulier sera fait sur le temps de transmission des procès-verbaux. Ceux-ci seront communiqués dans les deux mois qui suivent les Conseils portuaires.

1) Désignation des représentants des conseillers portuaires au sein de la « commission consultative d'attribution des postes à flot et à sec des ports gérés en régie directe et au sein des sociétés nautiques »

Isabelle DEMARLE rappelle le contexte : cette commission, suite à la suppression des territoires par la loi 3DS, a dû être recréée. Il est nécessaire de désigner, au sein de cette commission, les membres qui vont représenter les huit Conseils portuaires. Pour rappel, cette commission est composée de seize membres (huit conseillers métropolitains, huit membres des Conseils portuaires qui représentent ces huit ports). Cette commission émet un avis concernant l'attribution des postes à flot et à sec des ports gérés en régie directe et au sein des sociétés nautiques. Elle se réunit plusieurs fois en cours d'années, elle émet des avis. Ensuite, c'est l'autorité portuaire qui attribue ces postes.

Il faut identifier les candidats pour le Conseil portuaire et procéder par un vote à main levée. Seuls votent les titulaires ou les suppléants ayant reçu un mandat.

RÉSULTAT DU VOTE :

- Christian CEREZO est élu pour le Vieux-Port
- Christian RAFFY est élu pour la Pointe Rouge
- Philippe MILLE est élu pour le Frioul
- Jean-Marc CRACOLICI est élu pour les petits ports de Marseille
- Jean-Louis TORRESANI est élu pour La Ciotat
- Mickaël KUDZSUS est élu pour Sausset-les-Pins
- Bernard LUBIN est élu pour Carry-le-Rouet
- Roger COTI est élu pour les petits ports de la Côte Bleue

Didier REAULT annonce que la prochaine commission aura lieu le 18 janvier 2023. Il y aura quatre commissions par an, avec possibilité de participer en visioconférence, dans la mesure du possible.

## 2) Présentation du projet de renforcement de la protection du plan d'eau du Frioul

Philippe LEFORT rappelle qu'il s'agit uniquement d'une présentation. Ce projet ne sera pas soumis à avis – la digue du Frioul n'étant pas financée par le budget des ports –, tout comme la présentation « Ports Propres » qui sera faite ensuite.

Laurent BOURLET (EGIS) présente le projet. Il s'agit de la réhabilitation de la digue Est du Frioul qui protège le bassin entre Ratonneau et Pomègues. Cette digue est fortement dégradée, inexploitable et partiellement dangereuse. Les objectifs sont de réparer la digue actuelle, sécuriser le plan d'eau et réhabiliter le quai. Il faut protéger la digue contre la houle et les franchissements en favorisant l'accessibilité et la promenade. Il s'agit de conserver le chenal actuel sans modifier l'accessibilité du port. Concernant les perspectives, la configuration d'origine sera conservée (un quai, une promenade haute, une partie en carapace côté large). Une promenade basse ainsi qu'une vigie avec une vue sur Marseille et le château d'If seront ajoutées. Le quai sera équipé en eau potable et en électricité. Enfin, les travaux sont actuellement en cours d'études, l'avant-projet étant terminé. Les travaux devraient commencer début 2024 pour un budget de 27 millions d'euros.

Sophie CAMARD, Maire des 1<sup>er</sup> et 7<sup>ème</sup> arrondissements, souhaite connaître le résultat de l'enquête publique.

Philippe LEFORT répond que le maintien des usages et la protection de l'environnement ont été privilégiés. Les retours sont dans l'ensemble très favorables.

Un intervenant s'inquiète de savoir si les conditions écologiques ont été bien analysées.

Laurent BOURLET répond que le projet qui a été choisi propose qu'il n'y ait aucun impact sur la navigation ni sur le renouvellement du plan d'eau. La situation sera améliorée, sans impact sur la qualité de l'eau.

Un intervenant s'inquiète de savoir si les bateaux déjà en place pourront le rester.

Laurent BOURLET répond que la réhabilitation et les usages vont permettre la revalorisation de la zone – sans augmenter le nombre de mouillage, les bateaux déjà en place pourront rester sur ce quai.

Un intervenant demande, puisqu'on voit des arbres plantés sur la présentation, si un projet de revégétalisation et d'arborisation est envisagé sur la zone ?

Laurent BOURLET répond que les diagnostics réalisés sur la digue ont permis de découvrir des espèces de lézards et de plantes protégés. Dans le cadre d'un dossier CPM, en cours d'élaboration, sont prévues des mesures de réimplantations des espèces concernées sur des sites extérieurs. En revanche, la digue étant soumise au vent et aux embruns il n'est pas prévu de la revégétaliser. Dans la mesure du possible, des arbres seront plantés dans les zones propices.

Un intervenant s'inquiète de l'accessibilité au port, les pompiers pourront-ils y avoir accès ?

Laurent BOURLET répond que l'exploitation du quai ne faisant pas partie du projet, il n'est pour l'instant pas possible de répondre aux questions relatives à la fréquentation du port.

Un intervenant s'interroge sur le fait de savoir si le projet a bien pris en considération l'agitation maritime et les conditions d'amarrage qui seront possibles.

Laurent BOURLET répond qu'une fois le projet soumis en gestion, il sera temps de travailler sur

les systèmes d'amarrage pour cette zone.

Un intervenant demande à qui seront attribués les frais de ces travaux.

Didier REAULT répond que c'est la Métropole qui assure le financement du projet. Il ne coûtera rien au budget annexe des ports.

### 3) Présentation des objectifs de certification « Ports Propres »

Audrey Benedetti annonce que le 15 décembre 2022, sera proposé au vote des élus métropolitains une délibération sur le programme de certification « Ports Propres » qui aura pour objectif de proposer une trajectoire pour l'inscription des ports dans une logique de développement durable. Le but étant d'apporter notre contribution à la préservation du milieu marin et de sa biodiversité.

La certification « Port Propres » a été créée en 2001 par la Région, l'Agence de l'eau du Rhône Méditerranée et Corse, l'ADEME, et l'État (DIREN). Elle est devenue une certification européenne en 2012. Elle est délivrée par l'AFNOR pour une durée de trois ans renouvelables. À ce jour, une centaine de ports sont certifiés dans toute la France.

Il faut observer trois étapes pour obtenir la certification « Port Propres » : le diagnostic environnemental, le plan d'action (sur les trois thématiques que sont la gestion des déchets, la lutte contre la pollution accidentelle ainsi que les économies d'énergie et d'eau) et la formation du personnel et des usagers (sensibilisation des plaisanciers, entre autres) sur les enjeux environnementaux.

La démarche de préparation à la certification va se dérouler en deux temps. Les deux prochaines années il faudra travailler sur les ports de la Pointe Rouge, Carry-le-Rouet, Sausset-les-Pins, La Ciotat. 2025 sera consacrée au Frioul et au Vieux-Port.

Un intervenant questionne les responsabilités à attribuer concernant la collecte des huiles usagées.

Didier REAULT rappelle que c'est le gestionnaire désigné de l'aire de carénage qui doit prendre la responsabilité de la collecte des huiles usagées. Ce point sera approfondi lors du prochain Conseil portuaire des petits ports.

### 4) Présentation de la grille tarifaire 2023 des redevances d'occupation du domaine public maritime et prestations annexes.

Didier REAULT rappelle qu'en 2022 il y a eu une augmentation de 2 % de l'ensemble de la tarification. Au vu de cette augmentation et de la démarche engagée en 2023, pour harmoniser l'ensemble des redevances, il n'y aura pas d'augmentation générale des montants de redevances pour 2023.

Compte tenu des prix annoncés sur l'énergie il y aura des ajustements dans la gestion des fluides. Concernant les prestations liées aux JO 2024, des montants sont réajustés.

Un intervenant fait remarquer qu'il y a des différences de tarifs selon les différents ports. Il demande plus d'équité.

Didier REAULT convient qu'une harmonisation est envisagée pour 2023. Du fait de la disparition des territoires et de la gestion métropolitaine des orientations nouvelles seront engagées. Il est convenu que ces disparités ne sont pas normales. Cela sera travaillé en faisant attention à ce que le budget des ports soit tenable.

#### VOTE :

Contre : 10

Abstentions : 9

Pour : 11

**ADOPTÉ****5) Présentation du compte administratif 2021**

Philippe LEFORT annonce une présentation pluriannuelle des objectifs budgétaires en juin 2023.

Philippe LEFORT présente le compte administratif 2021. On constate une augmentation des recettes d'exploitation de 7,5 % relevant des nouveaux contrats d'AOT et de la progression des redevances de passage. Le résultat de fonctionnement est de 2 008 000 €. Il rappelle la volonté des élus de neutraliser les redevances d'exploitation des terrasses. La démarche auprès de la Métropole pour obtenir un dédommagement de l'État ayant été faite, ce dédommagement est de 1 020 000 €.

Les dépenses d'exploitations ont, elles, augmenté de 3,7 %. Les charges liées au frais de RH sont en diminution. L'augmentation ne relève uniquement des amortissements (+ 400 K€) qui sont des dépenses obligatoires qui viennent amortir les dépenses d'investissement. Cet amortissement vient financer de nouveaux équipements. Les recettes de fonctionnement viennent financer l'investissement. La part des emprunts est réduite.

Le résultat d'investissement est de 1 047 000 €. En 2021 la Banque Maritime a souhaité financer la Métropole avec des conditions très avantageuses. Il a alors été possible de doubler la demande d'investissement pour emprunter pour 2021 mais aussi par anticipation pour l'année 2022. Concernant les dépenses d'investissement, elles augmentent de manière significative puisqu'elles s'élèvent à 2 006 000 €, soit 200 000 € de plus qu'en 2020.

Un intervenant demande davantage d'information concernant le Compte Administratif et les opérations patrimoniales d'un montant de 19 512 590€.

Philippe LEFORT répond que, à propos de ces opérations patrimoniales à hauteur de 19 512 590 € Celles-ci correspondent à l'intégration (sur plusieurs années) de travaux en cours en immobilisations définitives et amortissables. Ces écritures d'ordre sont neutres en dépenses et recettes.

Un intervenant s'inquiète de pas pouvoir retrouver les comptes administratifs port par port.

Philippe LEFORT répond que, concernant les comptes administratifs port par port, l'outil informatique a été livré, il sera mis en place en 2023.

**ADOPTÉ****6) Présentation du budget prévisionnel 2023**

Un intervenant souhaite avoir plus d'informations sur le contenu des travaux annoncés, dans leur détail.

Didier REAULT répond que les travaux seront évoqués plus en détail lors des réunions port par port, dans le courant du premier trimestre 2023.

Philippe LEFORT annonce que le budget 2023 est en augmentation de 11,5 % par rapport à celui de 2022. Les recettes de fonctionnement augmentent de 8,7 %, les recettes d'investissement qui augmentent de 17,2 %. Une grosse partie des dépenses de fonctionnement sont liées au frais de sécurité mis en place sur les pontons, ils vont être reconduits en 2023.

Une grande partie des frais de développement et d'investissement liés aux Jeux Olympiques sont financés via des subventions qui ne sont pas portées par le budget annexe.

Concernant l'investissement, les dépenses sont de 4 005 000 €, soit 30 % de plus que précédemment, avec une augmentation de la dette. L'objectif étant d'emprunter moins que ce qui sera remboursé en capital, pour continuer un désendettement.

On constate que 3 000 000 € du financement de l'investissement proviennent des ressources propres du budget annexe soit par l'amortissement, soit par ses économies en frais de fonctionnement.

Un intervenant s'étonne de la baisse des frais de personnels.

Philippe LEFORT répond que la diminution de frais de personnels vient d'une obligation légale qui a basculé certains frais de personnels (initialement en chapitre 012) en remboursement en frais généraux (désormais en chapitre 011). La volonté est de contenir la masse salariale afin de dégager des excédents et réduire le recours à l'emprunt

Un intervenant demande à quoi correspond l'augmentation des AOT.

Didier REAULT répond que l'augmentation des AOT provient d'une plus forte concurrence entre les professionnels. Il y a une recrudescence de la volonté d'investir sur les AOT du territoire, ce qui apporte également des recettes supplémentaires. Il s'agit de faire des efforts également sur les aspects qualitatifs, et pas uniquement sur les aspects économiques.

Un intervenant demande : à quoi correspond l'autofinancement ?

Philippe LEFORT répond que l'autofinancement évoqué dans les dépenses correspond au résultat de la section du fonctionnement, il s'agit d'un surplus qui est reversé à la section de l'investissement.

Un intervenant s'inquiète des annonces faites concernant l'augmentation du coût des énergies.

Philippe LEFORT répond que la Direction des Ports a anticipé les questions du coût des énergies. Les éclairages ont été remplacés (LED ou photovoltaïques) et les capitaineries sont remises aux normes environnementales et énergétiques.

## ADOPTÉ

### 7) Les Jeux Olympiques 2024

Didier REAULT fait remarquer que la Direction des Ports profite pleinement de l'apport financier des partenaires institutionnels.

Philippe LEFORT annonce que les dépenses réalisées en 2022 seront totalement prises en charge soit par les subventions du département soit par le CIO par les subventions du budget général. Ce qui permet de diminuer certaines factures. À ce jour, il s'agit de l'aménagement du site du Frioul, la vidéosurveillance de la pointe-Rouge et du Frioul, l'aménagement du quai Marcel Pagnol. Pour 2023 et 2024, deux chantiers restent à réaliser dans le cadre de cet évènement sportif : la capitainerie du Vieux-Port et celle de la Pointe-Rouge. 33 000 € sont également prévus pour la sécurité et la médiation.

Un intervenant s'inquiète de la sécurité lors des Jeux Olympiques 2024.

Didier REAULT fait remarquer qu'en 2022 la violence et la criminalité ont baissé en comparaison aux deux années précédentes. Il faut maintenir la pression en allant plus loin que la simple présence sur le terrain. La sécurité étant le domaine de l'État nous pouvons être confiants sur l'influence des Jeux Olympiques.

Didier REAULT souhaite apporter son soutien à Philippe LEFORT et à son équipe et remercie tous les participants de leur présence.

*La séance est levée à 16h20*